



Commune de Serra di Ferro  
*Cumuna di Serra di Farru*

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant réglementation de la circulation de l'embranchement d'Arba Melana (route d'Alisandra à Alzeddu) jusqu'à l'embranchement de Prataovone  
Mercredi 13 septembre 2023 dans le cadre d'essais véhicules

N° 23/37

Le Maire de la commune de SERRA DI FERRO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation Routière, (Livre I – Première à huitième partie), du 26 juillet 1974 modifiée,

**Considérant** que l'intérêt de la sécurité l'exige et qu'il convient de réglementer la circulation mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 15h dans le cadre de l'organisation des essais de véhicules pour le rallye de « Corte 2023 »,

### ARRÊTE

**Article 1** : A l'occasion des essais véhicules du rallye de « Corte 2023 », le mercredi 13 septembre 2023, le stationnement et la circulation seront interdits **de l'embranchement d'Arba Melana (route d'Alisandra à Alzeddu) jusqu'à l'embranchement de Prataovone**, de 9h00 à 15h00 à tous les véhicules à l'exception des véhicules d'urgence et de secours et des véhicules munis de la plaque officielle de l'organisation du rallye de « Corte 2023 ».

**Article 2** : La signalisation appropriée sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I première à huitième partie).

**Article 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

**Article 5** : Le Maire de la Commune de Serra di Ferro, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Corse du Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à SERRA DI FERRO, le 04 septembre 2023

Le Maire Adjoint



Pierre-José FILIPPOTTI